
Récit envoyé par M. le vicomte de Mirabeau des faits qui ont précédé son arrestation , lors de la séance du 18 juin 1790
Honoré Joseph Royer

Citer ce document / Cite this document :

Royer Honoré Joseph. Récit envoyé par M. le vicomte de Mirabeau des faits qui ont précédé son arrestation , lors de la séance du 18 juin 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVI - Du 31 mai au 8 juillet 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1883. pp. 265-270;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1883_num_16_1_7214_t1_0265_0000_9

Fichier pdf généré le 08/09/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. CAMUS, EX-PRÉSIDENT.

Séance du vendredi 18 juin 1790 (1).

La séance est ouverte à onze heures du matin.

M. **Camus**, ancien président, occupe le fauteuil en l'absence de M. l'abbé Sieyès, président en fonctions.

M. **Mougins de Roquefort** présente, au nom de la municipalité de la paroisse de Roquefort, en Provence, dont il annonce que les intérêts lui sont chers à plus d'un titre, une adresse de dévouement et de respect, de reconnaissance et d'adhésion à tous les décrets rendus par l'Assemblée nationale, et notamment à celui concernant la vente des biens nationaux. Elle offre d'acquiescer tous ceux qui sont enclavés dans l'étendue de son territoire.

Cette demande est renvoyée au comité d'aliénation des domaines nationaux.

M. **l'abbé Royer**, secrétaire, donne lecture de l'adresse des curés des environs de Villeneuve-d'Angonais, département de Lot-et-Garonne. Elle est ainsi conçue :

Nosseigneurs, jusqu'ici en applaudissant à vos décrets, en participant de cœur et d'esprit aux pénibles travaux, aux continuelles sollicitudes que vous coûte la régénération de l'Empire, nous nous sommes contentés de faire des vœux pour le succès de vos opérations importantes. Plus d'une fois, lorsque la discorde, toujours ennemie du bien public, faisait tous ses efforts pour tenir séparés trois états dont le bonheur des peuples demandait, depuis si longtemps, la réunion; lorsque l'affreux despotisme, trop faible pour résister à la force, employait tour à tour les menaces et les artifices, pour étayer son Empire chancelant; lorsque enfin des hommes intéressés à l'ancien régime suscitaient obstacles sur obstacles, difficultés sur difficultés, pour empêcher la liberté d'éclorre ou pour l'étouffer dans son berceau; plus d'une fois, disons-nous, nous avons demandé à l'être suprême de protéger les têtes précieuses dont il se servait pour opérer une si heureuse révolution.

Mais, dans ce moment, où l'intérêt privé toujours occupé de lui seul, va, pour se défendre, prendre dans la religion des moyens qu'elle désavoue; dans ce moment où la partie mécontente se trouble, s'agite, pour éluder le sacrifice que demande l'expiation des erreurs de nos pères, la dignité pastorale, la confiance des peuples, le bien public, la religion même, nous portent, Nosseigneurs, à faire nos preuves de désintéressement et de patriotisme par cette déclaration solennelle.

Nous recevons tous vos décrets avec la plus grande soumission. Citoyens et Pasteurs, nous tiendrons d'une main l'Évangile et de l'autre la Constitution: et puisant tour à tour dans ces deux sources les vrais principes des mœurs chrétiennes et civiques, nous enseignerons nos peuples à rendre à Dieu ce qu'ils doivent à Dieu, et à la patrie ce qu'ils doivent à la patrie. La perte de nos dîmes et de nos champs ne sera rien pour nous qu'une

douce consolation dès qu'elle doit tourner au salut de la nation et au bonheur des peuples. Contents de tout ce que l'Assemblée nationale prononcera sur notre sort, de concert avec mille autres pasteurs dont nous aurons interprété les sentiments, nous imiterons le désintéressement généreux dont nos chers collègues, nos représentants, nous donnent le premier exemple; et d'après le serment civique que nous avons fait dans notre assemblée primaire, nous maintiendrons de tout notre pouvoir la Constitution du royaume, et nous vivrons et mourrons fidèles, à la nation, à la loi et au roi.

Signé :

Paganel, curé, électeur du canton de Pujols.
 Bruyère, curé de Sainte-Foy de Pujols.
 Nantou, curé de Penne, archiprêtre de Villeneuve, électeur de Penne.
 Pons, curé de Saint-Cyprien.
 Guibert, curé.
 Bley, curé.
 Labie, curé de Soubiroux.
 Paute, curé du Temple.
 Gardet de Bordeneuve, curé de Saint-Just.
 Géraud, curé du Laurier.
 Barret, curé de Sambas et maire.
 Capiel, curé de Saint-Sulpice de Rive-Lede.
 Scré, curé de Castelneau.
 Castels, curé du port de Penne.
 Tancogne, curé de Pinel.
 Delberg, curé de Saint-Hilaire-de-Roger.
 Lassiverie, curé de Saint-Paul-le-Vieux.
 Paillé, curé de Collonges et procureur de la commune de Pujols.
 Jaubert, curé de Sainte-Colombe.
 Roux, curé d'Hautefoage
 Bounel, curé de Sainte-Quiterie.
 Laumont, curé de Frespech, Saint-Clair et Sainte-Foy.
 Beaufort, curé de Saint-Sulpice-Rive-lot.
 Boissière, curé.
 Lacrosse, curé.
 Fauché, curé de Saint-Pierre de Courbiac.
 Moyzan, curé de Mailhe.
 Cabones, curé de Sainte-Livrade.
 Argenton, curé de Saint-Antoine et Foutiron.
 Vaissière, curé de Rouets, canton de Pujols.
 (Cette adresse reçoit les applaudissements de l'Assemblée.)

M. **l'abbé Royer**, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de l'arrestation de M. le vicomte de Mirabeau par la municipalité de Castelnaudary, qui déclare ne retenir ce député qu'à la requête de celle de Perpignan et pour sa sûreté personnelle, en attendant les ordres de l'Assemblée nationale.

M. **l'abbé Royer** lit ensuite le récit envoyé par M. le vicomte de Mirabeau lui-même, des faits qui ont précédé son arrestation :

Le compte rendu de sa conduite et des moyens qu'il n'a cessé de prendre pour ramener le régiment de Touraine à la subordination est ainsi conçu :

Relation de ce qui s'est passé à Perpignan, depuis la soirée du 7 juin jusqu'au 11 du même mois, relativement au régiment de Touraine. Compte rendu par M. le vicomte de Mirabeau, colonel dudit régiment, et certifié véritable par lui (1).

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.(1) *Le Moniteur* se borne à mentionner ce document.

Je suis arrivé à Perpignan le 7 juin, à sept heures du soir, accompagné de MM. de Pontavice, capitaine des chasseurs au régiment de Touraine, de Dubelloy, sous-lieutenant, que j'avais engagés de partir de Paris pour me rejoindre, et de MM. de Saint-Martin et de Muiles, lieutenant et sous-lieutenant, que j'avais sollicités de me suivre, en passant à Montpellier, convaincu que le grand nombre d'officiers a toujours fait la force de l'armée française et maintenu la discipline et la subordination, sans lesquelles il ne peut exister d'armée. Le même motif m'avait fait accepter l'offre que MM. de Faure, capitaine au régiment de Barrois, et de Gouault, officier de cavalerie réformé, avaient bien voulu me faire en partant de Paris, de m'accompagner jusqu'au lieu de ma destination, leurs affaires les mettant dans le cas de voyager dans les provinces méridionales.

Plusieurs officiers du régiment de Touraine, informés par l'arrivée d'un de ces messieurs, sont venus au-devant de moi. J'ai fait monter M. d'Iversay, lieutenant-colonel du régiment de Touraine, dans ma voiture, et je suis descendu avec lui à l'hôtel des Ambassadeurs, auberge de Perpignan. Beaucoup de soldats m'ont suivi; m'ayant reconnu, ils ont crié à ma porte : *Voilà notre père !* Mais à ces cris redoublés se mêlaient des imprécations contre des officiers absents depuis la première insurrection, ce qui m'a empêché de répondre aux témoignages de satisfaction que paraissaient me donner ces soldats.

Informé de l'état des choses et du lieu où s'étaient retirés MM. de la Peyrouse et de Montalembert, deux officiers que l'effervescence avait forcés de s'éloigner, mon premier soin fut de leur écrire de se rendre à portée de la ville. Mon plan était à peu près conçu, j'en donnerai plus bas l'explication. Je fis partir un exprès pour le Mont-Louis où étaient ces messieurs, M. le comte d'Urre, troisième officier absent, étant trop éloigné pour le faire venir.

J'ai été souper à l'auberge de M. d'Iversay, où la musique du régiment est venu me donner une sérénade : mon cœur était navré et peu disposé conséquemment à apprécier cette marque d'intérêt. Je remerciai cependant les musiciens, et je cherchai à saisir l'espoir que MM. les officiers du régiment me donnèrent de revoir bientôt renaître le calme, qui, depuis quelques jours, paraissait plus prochain.

Le lendemain matin, j'ai reçu la visite de MM. les officiers du régiment de Touraine avec lesquels j'ai causé des malheurs que nous avions à déplorer, depuis le moment où leurs soldats s'étaient soustraits à la discipline, des causes de cette insurrection extraordinaire, et des moyens d'y remédier.

Les adjudants sont venus me demander des ordres; celui qui avait été placé par les soldats m'a dit, les larmes aux yeux, *qu'il était désespéré de ne pas tenir son grade de ses supérieurs, et qu'il serait enchanté de le rendre à celui qui en avait été injustement destitué.* J'ai loué ses dispositions, et lui ai promis de prendre de lui le soin particulier que méritait ses services et la conduite louable qu'il avait tenue dans les circonstances épineuses où il venait de se trouver.

J'ai reçu une demi-heure après, la visite de MM. les officiers du régiment de Vermandois; et en les félicitant, au nom du roi, et du ministre qui m'avait remis l'ordre de le faire, sur la bonne conduite de leur régiment, j'ai rempli mon devoir, qui paraissait pénible par la comparaison.

J'avais rendez-vous à dix heures et demie chez

M. de Chollet, commandant de la province : je m'y suis rendu avec M. le chevalier d'Iversay. J'ai remis à M. de Chollet la lettre dont le ministre m'avait chargé pour lui. Je lui ai communiqué celle qui contenait les ordres du roi, et lui ai rendu compte de la démarche que j'avais faite pour le retour des officiers absents; je lui ai parlé de mon plan, qui consistait à demander à la municipalité de vouloir bien assister à la prestation du serment militaire que je me proposais de faire pour me conformer au décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le roi qui le prescrivait; à le faire ensuite prêter de nouveau au régiment, et à profiter de cette occasion pour dire aux soldats : *Vous venez de jurer d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de vous conformer aux règles de la discipline militaire. Je ne veux pas examiner si vous avez été fidèles au même serment déjà prêté par vous l'année dernière. Je viens même vous offrir, de la part du roi, l'oubli de tout ce qui s'est passé; sa bonté veut bien ne voir que votre repentir; fidèles à votre serment, vous allez exécuter ses ordres, dont on va vous faire lecture; (on aurait lu la lettre du roi) et je devais ensuite ordonner aux officiers, qui auraient été à portée de l'esplanade, de rentrer à leurs compagnies; j'aurais réintégré l'adjudant dans son poste, et aurais fait défiler le régiment; s'il y avait eu du murmure ou de l'insurrection, j'aurais dit que ceux qui ne veulent pas obéir aux ordres du roi sortent du rang, et je les aurais congédiés, heureux d'être débarrassé des soldats rebelles et parjures. J'observai au général que ce plan avait le double avantage de porter sur un devoir agréable à la municipalité et au peuple. La prestation de mon serment devait disposer favorablement les esprits, et rendre témoin de ce qui pouvait se passer la municipalité qui le requérait; et, de son côté, le général donnerait sur-le-champ des ordres nécessaires. Le général approuva mon plan, m'observa seulement qu'il serait peut-être prudent que cela se passât dans le quartier : je reconnus la solidité de son observation.*

Je sortis de chez lui pour me rendre chez M. le marquis d'Aguilard, maire, auquel je fis part de la lettre du roi et de mon plan; il parut aussi l'approuver, et me dit qu'il ferait part à la municipalité du désir que j'avais de prêter le serment militaire; je lui répondis que j'aurais l'honneur d'écrire à cet égard à MM. les officiers municipaux. J'allai dîner chez M. le chevalier d'Iversay, d'où je me rendis chez moi; j'y reçus d'abord une visite de quarante ou cinquante bourgeois de mon quartier, artisans et personnes de toutes les classes; un menuisier, âgé de quatre-vingts ans, portait la parole; ils me comblèrent d'honnêtetés; à peine furent-ils sortis, que MM. les officiers de la garde nationale vinrent, en fort grand nombre, leur major à leur tête, pour me faire une visite de corps, à laquelle succédèrent celles de beaucoup de citoyens, les députations d'un club ou d'une loge de franc-maçonnerie; je fus convaincu que je devais toutes ces marques d'honnêteté à ma qualité de représentant de la nation; et plusieurs d'entre ceux qui avaient porté la parole m'avaient confirmé dans cette opinion.

Je sortis et ne rentrai chez moi que pour souper; plusieurs officiers de mon régiment et mes compagnons de voyage me faisaient l'honneur de souper chez moi, une sérénade se fit entendre, elle monta, c'était une partie de MM. les soldats-citoyens, qui portaient trente torches, escortant soixante musiciens, suivis d'un peuple immense; les cris de : *Vive le vicomte de Mirabeau me per-*

mirent à peine de faire entendre le témoignage de ma reconnaissance; on fit donner de la liqueur, on porta la santé du roi, et ce fut pour moi un moment de jouissance bien réelle; les musiciens et ceux qui les conduisaient prirent congé de moi et coururent toute la ville.

Le lendemain matin, j'ai reçu un grand nombre de visites; celles du clergé, des chapitres, des curés et de différents officiers et particuliers de la ville, et je sortis pour rendre celles que j'avais reçues la veille; plusieurs officiers de la garde nationale refusèrent, devant moi, mes billets de visite, disant qu'ils n'étaient point venus chez moi; je répondis que j'avais fait ce que j'avais cru devoir faire: on verra bientôt que ce fait mérite d'être relaté. Je ne me présentai point à mon quartier; partout où je rencontrais des soldats, ils me saluaient avec respect, et j'augurais bien de la réussite de mon projet; j'allai dîner chez le premier lieutenant du corps. A quatre heures, je reçus une lettre des officiers auxquels j'avais écrit; ils me mandaient qu'ils arriveraient le soir même; dès lors j'écrivis à la municipalité la lettre ci-jointe (1): j'en reçus la réponse annexée (2). Je donnai les ordres nécessaires, après avoir pris ceux du général, pour que mon régiment prit les armes le lendemain, à huit heures du matin, et j'envoyai M. de la Porte au devant des officiers pour les conduire au lieu désigné pour leur retraite, jusqu'au moment où nous devions avoir besoin d'eux; j'avais aussi fait avertir l'adjutant; tout paraissait annoncer le succès de notre entreprise; M. le chevalier d'Iversay vint m'avertir que plusieurs de MM. les capitaines l'avaient prévenu que les soldats seraient surtout récalcitrants à la réception de l'adjutant; je savais que l'adjutant destitué était un sujet fort mauvais, d'après les rapports qui m'en avaient été faits, et qui l'accusaient même d'avoir été le premier auteur des insurrections; je promis qu'il ne resterait que très-peu de jours, et j'autorisai ces messieurs à le promettre, non en mon nom, parce que je ne voulais pas compromettre l'autorité, mais comme le tenant de moi dans la conversation.

Je m'endormis, heureux du succès que tout semblait devoir me faire prévoir: à quatre heures du matin, je fus réveillé par M. de la Porte, qui vint m'avertir que les officiers n'étaient point arrivés, que n'ayant pu trouver des chevaux à Monlbreu ni à Villefranche, ils ne pouvaient arriver que le soir.

Je fus inquiet du retard; convaincu que la célérité seule pouvait assurer la réussite de mon projet, j'envoyai chercher l'adjutant. Je donnai contre-ordre, le prétexte de la pluie me servit; la municipalité devant sortir, plusieurs de MM. les officiers vinrent chez moi, deux y restèrent et étaient auprès de mon lit, sur lequel j'étais couché, à sept heures et demie, lorsque ma porte fut ouverte avec fracas par l'adjutant et une troupe de soldats qui parlaient tous à la fois: je leur dis que ce n'était pas ainsi qu'on entraient chez un chef, et leur ordonnai de sortir, ce qu'ils firent.

Je passai un pantalon et une redingote, et, entrant dans le salon, j'ordonnai qu'on fit entrer une députation des soldats qui étaient à ma porte au nombre de cinq cents; il en monta quinze ou vingt; un grenadier porta la parole et me dit:

Mon colonel, on nous a dit que vous aviez ordonné à Rochefort de quitter ses épaulettes d'adjutant, et que vous vouliez faire rentrer Maréchal. — Soldats, répondis-je, ce n'est pas en foule et sans ordre que vous devez interroger votre chef; rendez-vous calmes et tranquilles à votre quartier, je vous y porterai les ordres du roi et les miens; j'y serai dans un quart d'heure. Les députés me répondirent que j'avais raison, qu'ils allaient s'y rendre, qu'ils m'avaient toujours obéi et qu'ils m'obéiraient encore. A peine étaient-ils descendus, qu'on vint me dire que les soldats ne voulaient pas suivre l'avis des premiers, qu'ils avaient demandé que je descendisse et que j'étais bien f... pour cela.

Je descendis avec sept officiers; les soldats se rangèrent à mon arrivée, je leur répétai ce que j'avais dit à leurs camarades, et j'ajoutai: *Je vous ordonne, soldats, au nom du serment que vous avez fait à la nation, à la loi et au roi, de vous rendre à votre quartier, où vous recevrez mes ordres; ce n'est point au milieu d'une rue et par une insurrection que vous obtiendrez de moi une réponse: obéissez.* Des cris presque unanimes dirent *non*; toujours calme, je répétai une seconde fois le même ordre: on me répondit encore *non*; j'eus beau dire que je n'étais pas accoutumé à obéir à mes subordonnés, qu'ils pouvaient me casser, mais non me faire plier, les *non* furent toujours répétés. Un appointé de la compagnie de Vaubersay sortit du rang, s'avança vers moi, et me dit: *Nous savons que vous voulez faire rentrer au régiment les gens qui ont voulu nous faire du mal, mais f..., ils n'y rentreront pas.* Ces propos étaient accompagnés de gestes menaçants et dangereux; un des officiers qui étaient près de moi m'avertit que d'autres ramassaient des pierres; alors je fis un pas en arrière, je dis: *A moi, messieurs les officiers; je tirerai mon épée, et la portant en l'air comme pour faire un commandement, je criai: Obéissez, soldats, à la voix de votre chef.* Au mouvement que nous fîmes pour mettre l'épée à la main, les soldats se jetèrent les uns sur les autres des deux côtés de la rue, plusieurs tombèrent et d'autres crièrent: *Aux armes*, et coururent à leur quartier. Quelques coquins ont prétendu avoir été blessés par moi; je donne ma parole que la chose est de toute fausseté; et si assurément j'eusse eu l'intention de punir l'insolence de l'appointé qui m'avait manqué, je ne l'aurais pas gratifié, plusieurs citoyens étant auprès de moi; deux officiers de la garde nationale, entre autres, ont rendu le témoignage authentique de la vérité du fait.

Au départ des soldats, je proposai aux officiers de nous rendre chez M. le marquis d'Aguilard, maire, pour le prévenir de ce qui se passait, et de là mon intention était de me rendre chez le commandant de la province et au quartier. M. le maire assembla la municipalité, et requit le général, qui se rendit chez lui après avoir donné les ordres nécessaires. MM. les officiers municipaux, le général et tous les officiers me demandèrent en grâce de ne pas sortir de chez M. le marquis d'Aguilard; je ne me rendis qu'à l'imposante considération du danger où j'allais mettre les citoyens. Je savais que les soldats disaient hautement qu'ils voulaient me tuer; j'étais convaincu qu'ils ne l'oseraient point; ma conscience ne me reprochait rien; j'avais toute ma vie tout fait pour eux, et je ne les croyais pas encore parvenus à l'oubli de tous leurs devoirs et à la scélératesse la plus atroce.

Le régiment de Touraine se rendit sans ordre,

(1) Voir p. 270.

(2) Voir séance du 27 juin 1790.

battant la charge, à la place de la Loge. Les compagnies de la citadelle l'avaient rejoint. Ils avaient fait sur-le-champ des dispositions telles, qu'il est impossible de ne pas y reconnaître une combinaison d'idées et de projets. Un piquet alla s'emparer de l'avancée de la citadelle, un autre, des canons de la forteresse qui donnent sur la ville. Une garde fut placée à chaque poste, un détachement alla à la poste aux chevaux. Quelques-uns enfoncèrent des caisses à cartouches qu'ils prirent dans le magasin de la citadelle, et le reste se mit en bataille sur la place après avoir été enlever de chez moi les drapeaux et la caisse.

La garde nationale prenait les armes, et le régiment de Vermandois se rassembloit; plusieurs officiers du régiment de Touraine se rendirent à leur compagnie pour s'efforcer de ramener les esprits. Les officiers municipaux et le général se rendirent sur la place; je ne puis rapporter ici ce qu'ils me dirent à leur retour : ils demandèrent d'abord que les drapeaux et les caisses fussent portés chez le maire, qui venait de me donner un logement dans son hôtel; cela fut exécuté, et un détachement, fort en ordre, apporta les drapeaux dans la chambre qui m'était destinée. Je fus tranquille; j'étais à ma place, et je jurai dès lors de ne plus laisser ces enseignes honorables entre les mains de soldats rebelles; ils placèrent à la porte la garde des drapeaux et rejoignirent la troupe. Les officiers municipaux et le commandant de la province la haranguèrent pendant longtemps; ils paraissaient, dans chaque compagnie, disposés à rentrer dans le devoir; mais à peine était-on éloigné d'eux, que poussés par des instigations étrangères et par des bourgeois qui couraient derrière les rangs, tandis que le général passait devant le front, ils criaient *non*, dès qu'il était passé. On obtint cependant qu'ils retourneraient à leur quartier. Plusieurs compagnies de la garde nationale faisaient face à l'hôtel du maire, le régiment de Vermandois occupait le devant de ce même hôtel; les soldats de Touraine, en retournant au quartier, passèrent près de la compagnie de Maillac, qui, sous les armes, cria : *Vive Touraine!* et fut imitée par la compagnie voisine. Celle d'Astros, les autres compagnies, le régiment de Vermandois, parurent indignés que ceux qui avaient pris les erreurs pour le maintien de l'ordre applaudissent à l'insurrection qui les avait fait rassembler; ils crièrent : *Vive la garde nationale!* qui répliqua : *vive Vermandois!* et il est impossible de ne pas avoir été frappé de la contenance de ce brave régiment, qui ne formait pas la huitième partie de celui de Touraine, parce que tous les détachements de la province étaient, en ce moment, fournis par lui. Toutes les compagnies volontaires, excepté les deux ci-dessus citées, que l'on paraissait accuser hautement d'avoir conseillé les soldats de Touraine, de les avoir fait boire, et de leur avoir même distribué des cartouches, se présentèrent avec une assurance et un courage qu'on aurait à peine attendu du corps le plus ancien et le plus fidèle.

Les mutins rendus à leur quartier, MM. les officiers municipaux et le commandant revinrent chez M. le maire, ainsi que la plus grande partie des officiers de la garnison : là, se tint une espèce de conseil, quelques avis furent ouverts : voici quel fut le mien, qu'on eut la bonté d'adopter unanimement : Se rendre au quartier, lire aux soldats la lettre qui contenait les ordres du roi, demander ensuite ceux qui voulaient y obéir, et offrir aux autres cartouches blanches, décompte et licenciement. Le général et ses officiers muni-

cipaux se rendirent au quartier; on décida que je ne devais point y aller, et je résistai moins, parce qu'accompagné de ces messieurs, ma sûreté ne paraissait pas compromise, et que je faisais par conséquent un beaucoup moindre sacrifice que la première fois. J'attendis leur retour avec impatience, et j'appris, avec une douleur difficile à exprimer, que les exhortations paternelles de M. le marquis d'Aguilard, la bonté, la patience et la fermeté de M. de Chollet, n'avaient rien pu obtenir de ces mutins; qu'ils avaient osé sortir tous du rang à l'interpellation qui leur avait été faite pour en tirer tous ceux qui refusaient d'obéir aux ordres du roi; qu'ils avaient tour à tour fait des réponses contradictoires, ce qui décelait une noirceur dans les projets et un dérangement dans les têtes qui devaient faire tout craindre; que plusieurs avaient prétendu que la lettre était fautive et fabriquée à Perpignan; j'en fis faire sur-le-champ des copies; elles furent collationnées et certifiées conformes à l'original par MM. les officiers municipaux, et je les envoyai au quartier, où plusieurs soldats avaient paru désirer les voir et en avoir une connaissance plus exacte que celle qu'on pouvait en prendre sur une simple lecture. Quant au licenciement, personne n'avait voulu accepter de cartouches.

La nouvelle vint bientôt que les soldats rebelles voulaient venir reprendre leurs drapeaux. J'en avertis M. le maire; et, sur ma demande, il requit M. de Chollet. Le régiment de Vermandois reprit les armes, et deux compagnies, ainsi que deux de la garde nationale se rendirent à l'hôtel du maire. La fermentation devient plus forte parmi les soldats de Touraine; ils enfoncèrent encore des caisses à cartouches à la citadelle, et se préparaient à venir charger le régiment de Vermandois, lorsque M. le maire, sur cette nouvelle, eut la prudence de le faire rentrer à son quartier, ce qui calma les esprits; ils vinrent cependant, au nombre de cent cinquante, pour garder leur drapeau. M. le marquis d'Aguilard descendit, parla à ces soldats avec fermeté; son âge, sa place, et, plus encore, son imposante dignité personnelle, les déterminèrent à se retirer.

Une heure après, je crus devoir sortir, j'avais été averti qu'on imaginait que ma retraite était ma seule sauvegarde; je sortis avec quelques officiers; je fis un tour de rempart; je fus salué respectueusement par tous les soldats, suivi par beaucoup de peuple; les sentinelles me présentèrent les armes, et tout paraissait calme; le désir de me montrer encore plus isolé au milieu de ces gens-là, me détermina à entrer dans une maison où j'avais été les deux jours précédents, et d'où je sortis pour me rendre chez M. d'Aguilard, avec M. de Faure seul; même respect. Je passai sur la place où était une grande partie du régiment. Les soldats se levèrent pour me saluer. Rentré chez moi, je dis à M. le chevalier d'Iversay, qui me pressait d'accorder quelque chose au désir du calme, que, déjà déterminé à ne jamais plus rien accorder, j'accorderais tout ce que je pourrais au désir, non de sauver des soldats aussi coupables, mais de braves et bons officiers, prêts à perdre le fruit de leurs services; et voici quel fut mon dernier mot : on jugera si je ne cétais pas tout ce que je pouvais : *l'ancien adjudant, qui paraît être la principale pierre d'achoppement, m'a fait dire qu'il ne voulait pas reparaitre, on n'en entendra donc plus parler; celui qui a été nommé par les soldats assistera à la prestation de mon serment civique, comme sergent-major dans la compagnie de laquelle on*

L'a tiré, et je vous donne ma parole que je le recevrai demain à la parade ; quant au retour des officiers à leur compagnie, je ne céderai pas sur ce point. M. le chevalier d'Iversay et plusieurs officiers partirent pour le quartier, mais ils revinrent bientôt me dire qu'il n'y avait aucun espoir de voir exécuter mes ordres.

Vers les neuf heures et demie, il vint une cinquantaine d'hommes armés pour renforcer la garde des drapeaux. M. le marquis d'Aguillard vint encore à bout de les faire retourner à leur caserne; personne ne manqua à l'appel. Je fus un peu étonné en rentrant dans ma chambre, pour prendre quelque repos, d'y trouver plusieurs officiers du régiment, plusieurs de celui de Vermandois, deux de Vexin et un grand nombre d'officiers étrangers, qui voulurent absolument passer la nuit avec moi; je leur témoignai ma sensibilité, mais j'eus beau les rassurer sur leurs inquiétudes dont j'étais l'objet, ils insistèrent, et le sentiment de la reconnaissance, si doux à éprouver, vint soulager les déchirements auxquels mon âme était en proie.

Le 11 au matin, on vint me dire que les choses étaient toujours dans le même état : le sergent-major et le fourrier des grenadiers se présentèrent et me mirent un état de cinq grenadiers qui demandaient des cartouches de licenciement : je donnai des ordres pour qu'elles fussent délivrées, et qu'on donnât même trois sols par lieue à ceux qui n'auraient pas à leur masse de quoi se conduire chez eux; les soldats furent informés qu'on expédiait ces cartouches, ils coururent au bureau, s'en emparèrent, mirent en prison le sergent-major, le fourrier et huit ou dix grenadiers, disant que le régiment avait refusé la veille, d'une voix unanime, les cartouches, et que les grenadiers, après les avoir mis dans la *masse* (ce sont leurs expressions), voulaient les y laisser. Deux heures après, un détachement armé vint se présenter chez M. le maire, qui descendit pour savoir la cause de cette nouvelle injure: les soldats dirent qu'ils cherchaient M. d'Espenan, capitaine des grenadiers. M. le marquis d'Aguillard leur représenta encore une fois tous leurs torts, et finit par leur jurer que M. d'Espenan n'était pas chez lui. Ils se retirèrent, allèrent à l'auberge du lieutenant-colonel; et malgré les réclamations du citoyen chez lequel ils entraient à main armée, ils fouillèrent la maison et même la salle où mangeaient ces messieurs; ils allèrent de là chez M. de Maison-Rouge, trésorier de la guerre, où on avait dit qu'il était; et ne le trouvant pas, ils allèrent au quartier de Saint-Martin, occupé par le régiment Vermandois, où s'était réfugié cet officier, qui ignorait les raisons pour lesquelles ces forcenés s'acharnaient à le poursuivre. M. des Innocents, lieutenant-colonel de ce régiment, leur parla avec fermeté, et ils s'en retournèrent se contentant de renforcer le poste de la porte Saint-Martin et de consigner M. d'Espenan à tous les postes. M. d'Espenan requit la sauvegarde de la municipalité, qui se rendit avec le commandant au quartier; on dit à M. d'Espenan qu'il était sous la sauvegarde de la loi, et on lui laissa le choix du lieu où il voulait se retirer; il demanda à sortir de la ville, la municipalité l'escorta jusqu'en dehors de la porte, et là il monta à cheval; on remarquera, sans doute, que personne ne lui parla du chef d'accusation intenté contre lui, que tout le monde ignorait.

Dans le moment où l'on favorisait son départ, le fourrier des grenadiers, détenu et interrogé, le

chargeait; il disait qu'il avait reçu de l'argent de lui, pour soulever les esprits; les soldats tenaient une espèce de conseil de guerre, au milieu de leur quartier; ils interrogeaient les grenadiers détenus, les confrontaient avec le fourrier, leur demandaient des explications relatives à la lettre qui m'avait été écrite dans le mois de mai sur mon aventure du 13 avril; les interrogeaient sur ce qui les avait engagés à demander leur congé, et les ayant déclarés innocents, ils les ont renvoyés à leur chambre, renvoyant le fourrier seul en prison; ils avaient cependant désarmé la compagnie de grenadiers, mais ils lui rendirent ses armes peu d'heures après : quatre fourriers furent envoyés à la municipalité, dès qu'ils apprirent le départ de M. d'Espenan, pour demander la raison (disaient-ils) de son évasion : ils présentèrent la pétition annexée n° 1; la municipalité leur dit qu'elle leur rendrait réponse le lendemain; on trouva réponse ci-jointe n° 2. A six heures du soir vinrent chez moi l'adjudant et un sergent-major, de la part du régiment, m'inviter à me rendre au quartier; j'envoyai chercher M. d'Iversay, et je me préparai à partir malgré les avis multipliés qui me venaient de toutes parts, qu'on m'attendait au quartier pour m'assassiner. M. de Chollet arriva au moment où j'allais partir; il me dit des choses infiniment fortes pour me dissuader d'aller au quartier; et comme j'insistais, il finit par me dire que d'après la certitude où il était que ma vie était menacée, il m'ordonnait de rester où j'étais; après lui avoir fait toutes sortes d'objections, je lui ai répondu que je savais obéir; M. d'Iversay a été au quartier porter cette nouvelle; et nous avons appris que la forme de l'invitation des compagnies du quartier à celle de la citadelle avait été conçue en ces termes : *Les compagnies de la citadelle sont priées d'assister au spectacle qu'on se prépare à leur donner au quartier.*

A l'heure de l'appel, il n'a manqué personne; les soldats ont remis en prison les grenadiers qui avaient été relâchés. Ce matin, 13, les choses étaient dans le même état; ils ont mis en prison deux soldats, qui la nuit avaient couru les compagnies et avaient soutenu que j'étais au moins aussi coupable que les officiers absents, et que je ne devais pas les commander; ils ont renvoyé les fourriers à la municipalité, pour chercher sa réponse relative à l'éloignement de M. d'Espenan; ils ont consigné tout le monde au quartier, et ont accusé M. de la Porte, lieutenant, d'avoir tenu, en présence de M. le maire et chez lui, des propos contre les soldats du régiment, et d'avoir dit que si les officiers et bas-officiers étaient d'accord, ils auraient bientôt mis le reste à la raison. M. d'Iversay, que la municipalité a fait prier de passer chez lui, a dit : que M. de la Porte était absent, mais qu'il reparaitrait et se présenterait sûrement avec la confiance d'un homme injustement accusé, puisque M. le maire niait le propos. Plusieurs officiers du régiment sont entrés chez moi, les capitaines m'ont prié de donner un ordre qui rassurât les soldats sur les suites de leurs insurrections dans le cas où ils rentreraient dans le devoir; j'ai cédé à leurs instances et j'ai délivré l'ordre annexé : j'en ai attendu l'effet.

J'ai appris, deux heures après, que les soldats avaient député l'adjudant à la citadelle pour chercher de nouvelles cartouches, de manière à en donner 15 de plus par homme. Les deux adjudants sont venus chez moi, ils m'ont encore parlé de retourner au quartier. Je leur ai dit que j'at-

tendais l'exécution de mon ordre, et les ai congédiés.

Le général et le maire m'ont engagé à partir, croyant, disaient-ils, que ma présence pouvait devenir dangereuse à la tranquillité des citoyens. Ce motif, qui a toujours été d'un grand poids sur mon âme, n'a pu me déterminer, et j'ai attendu la réponse que le régiment avait dit devoir faire à mon ordre.

M. d'Iversay est venu me dire que les soldats l'avaient sommé, et à son défaut, M. de Chollet, de prendre les drapeaux chez eux, qu'ils avaient tous refusé. J'ai répondu que tant que je vivrais, on n'enlèverait pas les drapeaux de chez moi : on m'assura qu'ils ne les prendraient pas.

J'étais à table lorsque j'ai reçu la réponse annexée, portée par trois caporaux (1). J'ai frémé d'indignation, mais j'ai songé au lieu où j'étais, et je me suis contenté de dire : *c'est bon, sortez !* Je n'ajouterai aucunes réflexions, elles seraient trop cruelles.

Dans ce moment, voyant que ma présence ne pouvait plus être d'aucune utilité, ayant reçu la réquisition de la municipalité ci-jointe, je me suis déterminé à abandonner à leur destinée des soldats rebelles et parjures, contre lesquels j'ai offert mes forces personnelles à la municipalité, en proposant de m'établir volontaire dans une des compagnies de la garde nationale. Ne pouvant servir ici la chose publique, je retourne à mon poste de représentant de la nation. Je donnerai à l'Assemblée nationale ce que j'ai pu recueillir de détails sur les moteurs des troubles et sur ceux qui aiguissent, à deux cents lieues d'eux, des poignards contre ceux qui diffèrent avec eux d'opinion.

Je n'avais apporté à Perpignan que la qualité de citoyen et celle de colonel du régiment de Touraine. Ma première démarche a été de demander à prêter le serment militaire, celui d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. Une gazette fabriquée à Pont-Saint-Esprit m'a dénoncé sous le titre de *contre-révolutionnaire*, et les échos et les gens malintentionnés l'ont répété aux soldats. Les malheureux demandaient cependant la tête de l'homme qui les a comblés de biens, qui a été blessé à leur tête, qui prenait soin de leur gloire, et qui faisait quatre cents lieues pour en être le garant.

Le théâtre change, mais les objets sont les mêmes ; partout je trouve des poignards et des assassins, mais partout je porterai courage, fidélité à mon Dieu, à mon roi et à mon devoir ; il vaut mieux mourir que de craindre la mort ; il est des moments où c'est un espoir que de l'attendre.

Signé : le vicomte DE MIRABEAU.

Copie de la lettre écrite par M. le vicomte de Mirabeau, colonel au régiment de Touraine, à MM. les maire et officiers municipaux de la ville de Perpignan.

Messieurs, je désire remplir à mon arrivée à la tête du corps que j'ai l'honneur de commander, le devoir que me prescrit le décret de l'Assemblée nationale, et sanctionné par le roi relativement au serment militaire ; comme c'est en votre présence que ce serment doit être prêté, je vous prie de vouloir bien m'indiquer l'heure de la journée

de demain qui pourra vous convenir pour que je fasse prendre les armes au régiment de Touraine ; vous voudrez bien aussi m'indiquer le lieu qui vous sera le plus commode ; je désirerais que la matinée vous convînt.

Membre de l'Assemblée nationale, je dois donner l'exemple de la soumission pour son décret. J'espère que vous verrez dans cette démarche, Messieurs, le zèle qui doit animer tout bon Français et le désir de donner au régiment de Touraine, l'exemple du dévouement pour l'ordre, que je suis chargé de rétablir et de maintenir.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le vicomte DE MIRABEAU.

Perpignan, ce 9 juin 1790.

Collationné sur l'original déposé à la maison commune de Perpignan. Signé : JAUME.

Copie d'une adresse des officiers du régiment de Touraine, à la municipalité de Perpignan, le onzième juin 1790.

A MM. les officiers municipaux de la ville de Perpignan.

Messieurs, nous, bas-officiers, députés du régiment de Touraine, pénétrés d'un sentiment patriotique, avons l'honneur de nous présenter à vos augustes personnes, pour vous prier de nous dévoiler le motif qui vous a engagés à favoriser l'évasion de M. d'Espanan, capitaine des grenadiers de notre régiment, qui est accusé, par des grenadiers détenus en prison, pour être le moteur primitif des insurrections survenues dans le régiment depuis le 20 mai ; nous n'en voulions qu'une justification personnelle devant lui, afin de pouvoir discerner les innocents d'avec les coupables, ce qui aurait été une satisfaction sensible à nos cœurs patriotiques.

Nous avons l'honneur d'être très respectueusement, Messieurs, vos très humbles et très soumis serviteurs,

Les bas-officiers,
caporaux et soldats
du régiment de Touraine.

Remis à la municipalité par nous soussignés, le 11 juin 1790, à six heures du soir.

SAUVETON, fusilier, député du régiment.
DUTRIEUX, fusilier, député du régiment.
CROUPEAC, député du régiment.
VAUDERAUSER.

Collationné sur l'original déposé dans les archives de la maison commune de Perpignan, le 12 Juin 1790. Signé : JAUME.

Copie de la réponse de la municipalité de Perpignan, à l'adresse des bas-officiers du régiment de Touraine.

La municipalité n'a pu voir sans étonnement que les députés du régiment de Touraine se sont présentés sans autorité de leurs chefs pour demander une explication sur la protection qu'elle a accordée à un officier de ce régiment, qu'elle a su poursuivi de maison en maison par des soldats armés et jusques dans un quartier où il s'était mis à l'abri des dangers dont il se voyait menacé ; c'est de ce dernier asile qu'il a réclamé

(1) Voir séance du 27 juin 1790.